

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1179-16

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance extraordinaire du 27 juin 2016, a adopté le règlement numéro 1179-16 intitulé « *Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 1 811 246 \$ et un emprunt de 1 811 246 \$ pour les travaux de remplacement de tronçons d'égout pluvial sur le boulevard Ivanier et la rue H.-E. Bryant, de même que l'ajout d'une station de pompage sur l'émissaire du bassin de drainage 1A ainsi que des travaux d'excavation, de pavage et de terrassement* ».

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de remplacement de tronçons d'égout pluvial sur le boulevard Ivanier et la rue H.-E. Bryant, de même que l'ajout d'une station de pompage sur l'émissaire du bassin de drainage 1A ainsi que des travaux d'excavation, de pavage et de terrassement et d'autoriser un emprunt n'excédant pas 1 811 246 \$ pour en défrayer le coût, remboursable sur une période de 25 ans.

Le règlement 1179-16 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 12 juillet 2016 et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 27 juillet 2016.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'hôtel de Ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h.

Donné à Marieville, le vingt-neuf juillet deux mille seize (29 juillet 2016).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 16-30